

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 320/2016
Date: 9 mars 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 730077
Classification: Non classifié

Fonds d'encouragement des activités culturelles. Comptes annuels 2015 – Approbation

1 Objet

La clôture des comptes 2015 du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2015 présente un solde de 17 344 136.90 francs. Compte tenu de subventions promises d'un total de 7 157 531.80 n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 10 186 605.10 francs.

Dans son rapport de révision du 28 janvier 2016, le Contrôle des finances du canton de Berne atteste l'exactitude des données des comptes annuels 2015 et recommande de les approuver.

2 Bases légales

- Article 34 de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Article 17 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Articles 33, 39 et 45 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52)
- Article 29a de l'ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520)

3 Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter le projet d'arrêté ci-joint et d'approuver les comptes annuels 2015 du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer





Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique
- Commission des finances